



## Traité Chabbath

### Michna 1 - Chapitre 14

שְׁמֻוֹנָה שְׁرָצִים הַאֲמּוֹרִין בְּתּוֹרָה--הַצְדָן וְהַחֲבוּל בְּהָן, חֵיֶב. וְשָׁאָר  
שְׁקָצִים וּרְמַשִׁים--הַחֲבוּל בְּהָן, פָטוֹר. וְהַצְדָן לְצֹורָר, חֵיֶב; וְשָׁלָא  
לְצֹורָר, פָטוֹר. חֵיה וּעֹוף שְׁבָרְשָׁוֹתָו--הַצְדָן, פָטוֹר; וְהַחֲבוּל בְּהָן,  
**חֵיֶב**

Les huit rampants (reptiles) dont parle la Torah, celui qui les capture et celui qui les blesse [sont redevables]. Les autres reptiles et animaux rampants, celui qui les blesse est quitte ; celui qui les capture pour s'en servir, est redevable, [et] si ce n'est pas pour s'en servir, il est quitte. Un animal et un oiseau domestiqués, celui qui [les] capture est quitte et celui qui les blesse est redevable.

### La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)